# En vigueur le 2021-06-25

R.V.Q. 2910

18401Cb

MMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES	Superficie maxim			
		iaie de piancner		
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
Services administratifs	5500 m <sup>2</sup>	5500 m <sup>2</sup>		
Vente au détail et services	4400 m²	4400 m <sup>2</sup> 5500 m <sup>2</sup>		
Lieu de rassemblement	4400 m²	4400 m <sup>2</sup> 5500 m <sup>2</sup>		
MMERCE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE	RGEMENT TOURISTIQUE Nombre maximal d'unités			
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
0 Établissement d'hébergement touristique général				
2 Auberge de jeunesse				
COMMERCE DE RESTAURATION ET DE DÉBIT D'ALCOOL	Superficie maxim de l'aire de co			•
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
20 Restaurant	4400 m²	5500 m <sup>2</sup>		
PUBLIQUE	Superficie maxim	ale de plancher		<u>'</u>
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
Équipement culturel et patrimonial				
Équipement religieux				
Établissement d'éducation et de formation	5000 m <sup>2</sup>	5000 m <sup>2</sup>		
Établissement de santé sans hébergement	5500 m <sup>2</sup>	5500 m <sup>2</sup>		
INDUSTRIE	Superficie maxim	ale de plancher		
	par établissement	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
Industrie artisanale	200 m²			

#### RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R1 Parc

#### USAGES PARTICULIERS

Usage associé:

Un bar est associé à un restaurant - article 221

Une aire de stationnement est associée à un usage autre qu'un usage de la classe Habitation - article 197

## BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements		
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +	
DIMENSIONS GÉNÉRALES			7.5 m	13 m					
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément	
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	6 m	1.5 m			3.5 m	25 %	10 %		
NORMES DE DENSITÉ	Superficie maximale de plancher Nombre de logements à l'hectare							re	
	Vente	au détail	Administration			Minimal		Maximal	
M 1 C c	Par établissemen	t Par bâtime	nt Pa	ır bâtiment					
	4400 m²	5500 m²		5500 m <sup>2</sup>		65 log/ha			

## STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

#### TYPE

Urbain dense

# GESTION DES DROITS ACQUIS

### CONSTRUCTION DÉROGATOIRE

Réparation ou reconstruction autorisée malgré l'implantation dérogatoire - article 1138.0.15

Maintien autorisé de l'usage dérogatoire - article 1138.0.16

# ENSEIGNE

ТҮРЕ

Type 6 Commercial

# AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Protection des arbres en milieu urbain - article 702

Substitut à un écran visuel - article 723